

Guide des enseignements hors stage pour le D.E.S. de médecine générale

Table des matières

I. INTRODUCTION.....	3
II. COMMUNICATION AVEC LES ENSEIGNANTS	3
III. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT HORS STAGE	4
A. Les familles de situations	4
B. Le principe des enseignements intégrés.....	4
IV. QUELS MODULES ET QUAND ?	5
A. Choix du pôle pédagogique.	5
B. Choix du module complémentaire.....	5
C. Nombre de modules à valider.....	5
D. Échange de groupe A/B pour un module.....	6
E. Rattraper un module.....	6
F. Particularité des stages en Corse,	6
V. REMARQUES	7
1. J'ai choisi un stage éloigné de Marseille, dois-je être présent en module ?	7
2. Je suis interne militaire, quels modules d'enseignements dois-je suivre ?	7
3. Je suis médecin généraliste « privé de thèse »	7
4. Je suis étudiant du D.E.S.U. de Remise à niveau en soins primaires	7
5. Je suis en congé maternité et en surnombre validant ou non.....	7
6. Je suis en surnombre non validant pour mi-temps thérapeutique ou arrêt de travail prolongé.....	8
7. Je pars en stage hors subdivision (sortant)	8
8. Je suis interne d'une autre faculté en stage hors subdivision (entrant).....	8
9. Je suis en stage « libre »	8
10. Je suis en disponibilité ce semestre	9
11. J'ai déjà participé aux modules qui me sont attribués ce semestre	9
12. Je ne sais pas quel module d'enseignement complémentaire choisir car il reste seulement ceux que j'ai déjà faits ou ceux qui sont loin de mon stage.	9
13. J'ai validé tous mes stages mais il me manque un(des) module(s) d'enseignement	9
14. Je suis arrivé en retard ou j'ai dû repartir avant la fin du module d'enseignement.....	9
15. Je souhaite participer à un module d'enseignement en plus de ceux de mon pôle pédagogique.....	9
16. Les auto-apprentissages peuvent-ils compenser les modules d'enseignement hors stage	9
17. J'arrive en cours d'année car j'ai fait un droit au remord entrant vers la Médecine Générale	10

I. INTRODUCTION

Vous trouverez dans ce guide les informations concernant l'organisation des enseignements hors stage (module d'enseignement) au cours du D.E.S. de médecine générale.

La durée hebdomadaire de travail des internes est de 10 demi-journées par semaine réparties en :

- 8 demi-journées en stage
- 2 demi-journées réservées à la formation.

Les demi-journées de formation comprennent :

- 1 demi-journée sous la responsabilité du coordonnateur du DES
- 1 demi-journée de temps personnel de consolidation des connaissances et des compétences que l'interne utilise de façon autonome.

Le temps des enseignements hors stage que nous abordons ici, correspond à la demi-journée hebdomadaire sous la responsabilité du coordonnateur du DES. Afin de faciliter l'organisation de votre temps de travail, de vos gardes, de vos trajets si vous venez de loin, sachez que le planning des modules est posté, au début de chaque semestre sur l'ENT dans l'en-tête du cours « DES_MG Enseignement hors stage ». Pensez à le consulter avant le début du stage. Nous précisons ici qu'il est strictement interdit de venir en cours en lendemain de garde.

Nous avons répertorié toutes les informations pratiques en quelques pages, nous nous sommes également inspiré des questions que vous avez postées sur le forum pour répondre à vos interrogations dans une sorte de FAQ en dernière partie de guide. Ce guide sera remis à jour à chaque début de semestre. Ainsi, avant de le parcourir, vérifiez que vous possédez bien entre vos mains la version la plus récente.

II. COMMUNICATION AVEC LES ENSEIGNANTS

Les enseignants conseillent de privilégier le forum du cours pour diffuser les informations relatives au module. Durant un semestre donné, via le forum les enseignants ont la possibilité de communiquer seulement avec le groupe d'internes concernés par le module, c'est pourquoi il est indispensable de choisir au plus vite, après les choix, son pôle pédagogique afin de recevoir les informations qui vous concernent. Nous ne le répèterons jamais assez, il est indispensable de consulter sa boîte mail universitaire ou bien établir un ré-adressement des mails vers une boîte mail personnelle.

Cependant, si vous souhaitez échanger avec un responsable de module ou enseignant nous vous proposons de privilégier le mail universitaire plus que le forum afin d'éviter la sur-sollicitation des boîtes mail (en effet, lorsque vous postez une question sur le forum l'ensemble des enseignants et des participants reçoivent un mail).

Vous trouverez dans le planning des enseignements le mail du responsable de chaque module. Si vous souhaitez joindre un enseignant dont vous n'avez pas le mail sachez qu'avec la formule prenom.nom@univ-amu.fr vous devriez parvenir à joindre tous les enseignants.

III. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT HORS STAGE

A. Les familles de situations

Les 11 familles de situations ont été définies par groupe de travail réuni sous l'égide du Collège national des généralistes enseignants (CNGE). Elles correspondent à des types de situations de soins prévalents en soins primaires. Par leur diversité, elles contribuent à balayer de manière globale et synthétique la discipline sans être exhaustive. Ainsi, nous avons choisi de calquer les thématiques de modules sur les familles de situations comme sur une cartographie de la discipline.

La dénomination des modules est structurée ainsi :

UN CHIFFRE : Numéro de la famille de situations à laquelle l'enseignement est rattaché de 1 à 11

UNE LETTRE A et B : Il existe au moins un enseignement par famille de situation (A) certaines en ont deux (A et B) et à terme il y en aura deux pour chaque situation.

UN TITRE : Souvent différent de la famille de situations

Voici les onze familles de situations :

- | | |
|----|---|
| 1 | Situations autour de patients souffrant de pathologies chroniques, poly morbidité à forte prévalence |
| 2 | Situations liées à des problèmes aigus / programmés ou non / fréquents ou exemplaires |
| 3 | Situations liées à des problèmes aigus dans le cadre des urgences réelles ou ressenties |
| 4 | Situations autour de problèmes de santé concernant les spécificités du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent |
| 5 | Situations autour de la sexualité de la génitalité et de la reproduction |
| 6 | Situations autour de problèmes liés à l'histoire personnelle, familiale et à la vie de couple |
| 7 | Situations de problèmes de santé et /ou de souffrance liés au travail |
| 8 | Situations dont les aspects légaux, règlementaires, déontologiques et juridiques sont au premier plan |
| 9 | Situations avec des patients perçus comme difficiles/ exigeants |
| 10 | Situations où les problèmes sociaux ou situation de précarité sont au premier plan |
| 11 | Situations avec des patients d'une autre culture |

Il existe deux types de modules qui ne sont pas rattachés à une famille de situations

Les modules complémentaires où la thématique de l'enseignement est transversale (C+ un chiffre)
Globalement de C1 à C8. A l'inverse des modules rattachés aux familles de situations, la dénomination des modules complémentaires et leur numéro peuvent changer chaque semestre.

Le module relatif à la recherche (R + un chiffre)

Globalement de R1 à R4.

B. Le principe des enseignements intégrés

Chaque semestre de votre DES se rapporte à un stage de la maquette du DES de médecine générale (stage de niveau 1, Urgences, Médecine adulte, Santé de l'enfant, SASPAS, Santé de l'enfant). Et chaque stage de maquette se rapporte à une phase (socle ou approfondissement).

Le principe des enseignements intégrés est de vous offrir les cours qui correspondent au stage pratique et à votre niveau de compétence en médecine générale qui est croissant au cours du DES.

IV. QUELS MODULES ET QUAND ?

A. Choix du pôle pédagogique.

Pour suivre vos enseignements théoriques, vous devez avant chaque début de semestre vous inscrire dans votre pôle pédagogique. Vous avez accès à cette inscription sur l'ENT-AMETICE-DES_MG Enseignement hors stage. Ce pôle pédagogique correspond au stage auquel vous êtes affecté au prochain semestre. Il existe donc 6 pôles pédagogiques :

Phase socle :

- Stage de niveau 1
- Urgences

Phase d'approfondissement :

- Médecine adulte
- Santé de l'enfant
- SASPAS
- Santé de la femme

Le choix du pôle pédagogique doit se faire à chaque début de semestre. Cet accès est restreint dans le temps, vous devez absolument choisir votre pôle pédagogique avant la fin de la première semaine de stage. Passé ce délai, les inscriptions au pôle pédagogique seront définitivement fermées, les listes d'émargement sont finalisées et non modifiables. Pour vous aider dans cette inscription, découvrez nos vidéos tuto sur ametice.

B. Choix du module complémentaire.

Le choix de votre module complémentaire sera à effectuer également avant la fin de première semaine du stage. Les modules complémentaires sont à choisir selon votre phase et selon la saison (hiver, été). Pour le semestre d'été seuls les étudiants en phase d'approfondissement première année ont à choisir un module complémentaire (modules méthodologies).

C. Nombre de modules à valider

Les enseignements hors stage priment sur vos Obligations de stage et sur tout autre Enseignement hors D.E.S. Vous devez effectuer 4 modules par semestre tout au long de votre D.E.S :

- 3 obligatoires, imposés selon votre pôle pédagogique
- 1 complémentaire au choix

Vous devez organiser vos plannings de stages, gardes et astreintes pour vous rendre disponible aux enseignements qui vous seront attribués. Il est absolument interdit de venir en module d'enseignement sur un repos de garde.

Le planning vous sera communiqué avant le début du stage afin de faciliter la réalisation de votre planning de garde et de choix de vacances.

Chaque module est décliné deux fois par semestre, une session pour le groupe A et une pour le groupe B. La répartition en groupe est faite par ordre alphabétique selon la première lettre des noms de famille : de A à H groupe A, de I à Z groupe B.

Pour la soutenance de DES le nombre de modules à valider dépendra de votre promotion ECN :

- 16 modules d'enseignement, promo 2017
- 20 modules d'enseignement, promo 2018
- 24 modules d'enseignement à partir de la promo 2019

Validation du module :

Votre présence est OBLIGATOIRE toute la journée de 9h30 à 17 heures (sauf horaires modifiés par l'enseignant responsable.)

En cas de retard supérieur à 30 minutes, le module ne vous sera pas validé.

En cas de départ avant la fin du module, le module ne vous sera pas validé.

L'émargement est réalisé par les responsables de l'activité en début et en fin de session.

Votre présence en module est consignée dans votre portfolio sur l'ENT-AMETICE-DES_MG Enseignement hors stage. En cas de discordance, adressez-vous à la scolarité en envoyant un mail medecine-scol-cycle3@univ-amu.fr.

D. Échange de groupe A/B pour un module

En cas d'impossibilité d'assister à votre module à la date du groupe correspondant, il est possible d'échanger de groupe (du groupe A vers le groupe B, ou inversement). Pour cela

1/ trouver un co-interne du même pôle d'enseignement (SN1 / Urgences / Médecine Polyvalente / Santé de l'enfant / Santé de la femme / SASPAS) avec lequel échanger entre le groupe A et B pour le module concerné.

2/ Remplir la fiche d'échange disponible sur l'ENT-AMETICE-DES_MG Enseignement hors stage et l'envoyer à la scolarité du 3ème cycle : medecine-scol-cycle3@univ-amu.fr au cours du premier mois de chaque semestre, avec en copie l'interne avec qui vous échangez.

Cet échange est obligatoire vous ne serez pas validé si vous venez à un groupe qui n'est pas celui qui vous a été attribué.

E. Rattraper un module

Il est possible de rattraper un module par semestre maximum. Chaque session de module comporte un nombre limité à 5 places réservées au rattrapage, ainsi le rattrapage du module ne peut pas vous être assuré au semestre suivant.

Pour rattraper un module vous devez :

- Remplir le document « Demande de rattrapage de module » disponible sur l'ENT-AMETICE-DES_MG Enseignement hors stage
- L'envoyer à la scolarité du 3ème cycle (medecine-scol-cycle3@univ-amu.fr) au cours du premier mois de chaque semestre
- Mettre en copie de ce mail l'interne avec qui vous échangez et l'enseignant responsable du module.

F. Particularité des stages en Corse,

Les internes en stage en Corse se verront proposer des enseignements sur place. Le responsable des enseignements réalisés en Corse est le Docteur Thierry DAHAN (dahan_t@univ-corse.fr). Ce dernier vous communiquera en début de semestre les dates et l'organisation des enseignements ayant lieu sur place.

Néanmoins les internes en stage en Corse doivent réaliser au moins 2 modules parmi les 3 modules obligatoires sur Marseille et choisir un module complémentaire.

Nous sommes conscients du coût que représentent les déplacements sur le continent c'est pourquoi :

- Il sera parfois possible de réaliser un module complémentaire sur place
- Il sera parfois possible de réaliser des modules en ligne (variable selon les semestres)
- Il sera parfois possible de demander une participation de la collectivité Corse pour le financement d'aller-retour sur Marseille

Afin de comptabiliser les modules effectués sur place à la fin de chaque semestre, les listes d'émargement sont adressées par les enseignants de Corse à la scolarité troisième cycle et une section spéciale est réservée au décompte de modules réalisés en Corse dans le cours « Enseignement hors stage ».

V. LA FOIRE AU QUESTIONS

1. J'ai choisi un stage éloigné de Marseille, dois-je être présent en module ?

Oui, les 3 modules d'enseignement sur Marseille sont obligatoires. Nous vous rappelons qu'une indemnité est prévue dans votre rémunération pour les stages éloignés. Les frais de déplacement professionnels sont déductibles des impôts. Vous pouvez vous organiser avec vos co-internes pour effectuer du co-voiturage et si besoin changer de groupe A / B. Pour les stages en Corse il existe une organisation particulière reportez-vous au chapitre précédent.

2. Je suis interne militaire, quels modules d'enseignements dois-je suivre ?

Les internes militaires réalisent les mêmes enseignements que les internes civils. Vous pourrez choisir le pôle d'enseignement qui correspond au stage que vous avez choisi. Nous sommes conscients que les situations cliniques abordées ne correspondent pas toujours à votre pratique. Cependant votre diplôme est l'équivalent à celui des civils il est donc nécessaire que vous bénéficiiez de la même formation.

3. Je suis médecin généraliste « privé de thèse »

Dans ce cas vous devez refaire des années de D.E.S. selon l'avis rendu par la Commission Nationale de l'Ordre des Médecins, à quels modules d'enseignement dois-je participer ? Vous devez nécessairement réaliser les mêmes modules d'enseignement (3 obligatoires et 1 complémentaire) que les internes de D.E.S., en fonction du stage qui vous a été attribué et du semestre. Vous pouvez également participer à tous les modules qui vous intéressent si vous avez l'accord de l'enseignant responsable

4. Je suis étudiant du D.E.S.U. de Remise à niveau en soins primaires

Dans le cadre de votre formation théorique, vous pouvez choisir les modules d'enseignement auxquels vous souhaitez participer selon la liste remise en dehors des modules complémentaires du semestre d'hiver. Vous n'apparaîtrez pas sur les listes d'émargement. L'enseignant responsable du DESU de remise à niveau en soins primaires, le Dr Didier THERY (didier.thery@univ-amu.fr) vous remettra un relevé de modules qu'il vous faudra faire émarger auprès de l'enseignant responsable de chaque module auquel vous participez.

5. Je suis en congé maternité et en surnombre validant ou non

Il n'est pas autorisé de participer aux enseignements durant un congé maternité. Nous vous invitons tout de même à choisir votre pôle pédagogique correspondant et vous pourrez participer aux enseignements dans la période de stage non comprise dans votre congé maternité.

Si pour ce stage vous êtes en surnombre non validant, vous devrez de toute façon refaire le stage et donc choisir de nouveau ce pôle pédagogique dans un semestre suivant. Vous aurez alors de nouveau l'occasion de participer au module.

Si pour ce stage vous êtes en surnombre validant vous devrez alors rattraper les modules durant un semestre suivant. En cas de grande difficulté (par exemple surnombre validant mais les 4 modules sont durant mon congé maternité), contactez le responsable des enseignements pour évoquer votre situation (ludovic.casanova@univ-amu.fr)

6. Je suis en surnombre non validant pour mi-temps thérapeutique ou arrêt de travail prolongé.

Nous vous invitons tout de même à choisir votre pôle pédagogique correspondant au stage de la maquette et vous pourrez participer aux enseignements dans la période de stage non comprise dans votre arrêt de travail. Il n'est pas autorisé de participer aux enseignements hors stage durant un arrêt de travail.

Comme le stage est non validant vous devrez nécessaire refaire le stage et donc choisir de nouveau ce pôle pédagogique dans un semestre suivant. Vous aurez alors de nouveau l'occasion de participer au module non réalisé durant le surnombre non validant.

7. Je pars en stage hors subdivision (sortant)

Durant votre stage hors subdivision vous devez participer aux modules d'enseignement de l'université qui vous accueille. Pour organiser cela au mieux, nous vous invitons à prendre contact avant le début du semestre concerné avec le département de médecine générale de la faculté d'accueil. Chaque département de médecine générale propose des enseignements hors stage, nous vous demandons de participer à l'équivalent au moins de ce que demande le cursus Marseillais, c'est-à-dire 24 heures d'enseignement hors stage. Ni la thématique ni la méthode d'enseignement n'est contrainte.

A la fin de votre semestre hors subdivision pensez à demander une attestation des enseignements suivis. Nous vous demandons alors de déposer cette attestation dans le cours « enseignement hors stage dans la section prévue à cet effet. Un équivalent de 4 modules, au maximum, vous sera validé.

8. Je suis interne d'une autre faculté en stage hors subdivision (entrant)

Bienvenue dans la subdivision de Marseille. Durant le semestre de stage effectué ici vous devrez participer à 3 modules d'enseignement obligatoires de votre choix.

Une attestation est à retirer auprès du secrétariat du DUMG : medecine-scol-dumg@univ-amu.fr

9. Je suis en stage « libre »

Les internes ayant choisi un stage couplé femme/enfant peuvent choisir soit l'un soit l'autre des pôles santé de l'enfant ou santé de la femme. Vous n'aurez accès qu'au module d'enseignement du pôle choisi. Un mélange des enseignements des deux pôles n'est pas possible.

Les internes ayant choisi un stage couplé femme/enfant par le passé devront durant leur internat réaliser soit un stage libre ou refaire un stage de maquette (SN1, SASPAS ou médecine adulte). Pendant ce stage, il leur sera demandé de choisir le pôle non choisi pendant le stage couplé Mère enfant

10. Je suis en disponibilité ce semestre

Durant votre disponibilité vous n'êtes pas autorisé à participer aux modules d'enseignement hors stage. Vous pouvez participer au module de votre choix en « candidat libre » après accord de l'enseignant responsable du module mais celui-ci ne sera pas compté comme validant pour votre DES de médecine générale. Votre nom ne sera pas sur la feuille d'émargement et vous ne pourrez pas la signer.

11. J'ai déjà participé aux modules qui me sont attribués ce semestre

Suite à la réforme des enseignements, le module d'enseignement sera considéré comme validé si vous l'avez déjà validé lors d'un précédent semestre à condition que ce module n'ait pas changé. Pour savoir si le contenu d'un module a changé nous vous incitons à consulter le tableau de correspondance des modules, disponibles dans l'en-tête du cours « Enseignement hors stage »).

12. Je ne sais pas quel module d'enseignement complémentaire choisir car il reste seulement ceux que j'ai déjà faits ou ceux qui sont loin de mon stage.

Nous vous laissons choisir au mieux, en fonction de ce que vous n'avez pas encore validé. A noter que, suite à la réforme des enseignements, le module d'enseignement sera considéré comme validé si vous l'avez déjà validé lors d'un précédent semestre et à condition que ce module n'ait pas changé. Pour savoir si le contenu d'un module a changé nous vous incitons à consulter le tableau de correspondance des modules, disponibles dans l'en-tête du cours « Enseignement hors stage »).

13. J'ai validé tous mes stages mais il me manque un(des) module(s) d'enseignement

Si vous êtes en fin de DES, vous devez vous réinscrire à la faculté en année de DES si vous avez des modules à valider. L'inscription en « année de thèse » n'est possible que pour les internes qui ont validé tous leurs modules.

14. Je suis arrivé en retard ou j'ai dû repartir avant la fin du module d'enseignement

En cas de retard supérieur à 30 minutes ou de départ avant la fin, celui-ci ne vous sera pas validé. Votre présence est obligatoire durant la journée entière de 9h30 à 17h00.

15. Je souhaite participer à un module d'enseignement en plus de ceux de mon pôle pédagogique

Vous devez demander à l'enseignant responsable de ce module une participation en candidat libre. Il peut ou pas vous y autoriser. Ce module ne pourra pas être compté comme validant. Votre nom ne sera pas sur la feuille d'émargement et vous ne pourrez pas la signer.

16. Les auto-apprentissages peuvent-ils compenser les modules d'enseignement hors stage

Les auto-apprentissage (congrès, revues médicales, formation...) ne peuvent pas compenser un module d'enseignement hors stage. Les auto-apprentissages sont réalisés à votre initiative, ils relèvent de la compétence et du professionnalisme, ils sont primordiaux et sont à valoriser dans votre portfolio. Nous vous invitons à parcourir les guides de phase socle ou phase d'approfondissement pour en savoir plus sur les auto-apprentissages ou alors de visionner le tutoriel disponible dans votre portfolio.

17. J'arrive en cours d'année car j'ai fait un droit au remord entrant vers la Médecine Générale

Les droits au remord entrant vers la Médecine Générale en cours de semestre ne pourront pas choisir de pôle pédagogique, vous pouvez demander à assister aux modules à l'enseignant responsable. Si ce dernier accepte votre participation vous n'apparaîtrez pas sur les listes d'émargements, l'enseignant responsable peut vous rajouter sur sa liste d'émargement.